

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DAE 320 Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association Centre Yunus Paris (19e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile-de-France, et le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Centre Yunus Paris et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19° en date du 28 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association Centre Yunus Paris (19°).

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros (n° dossier 2018_00277) est attribuée à l'association Centre Yunus Paris, domiciliée 6, quai de la Seine (18°) (n° Simpa 189507), au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée le chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de l'exercice 2017 de la Commune de Paris, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO